

Communiqué de presse - 6 mars 2006

Les Jeunes MR rejettent le projet de la Ministre Simonet relatif à la limitation de l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants non résidents en Belgique. Le Bureau national des Jeunes MR a reçu Monsieur Xavier DUPONT, Président de l'UNECOF (Union des étudiants de la Communauté française), ainsi que Madame Colienne LEJEUNE, collaboratrice de Madame Françoise BERTIEAUX, Présidente du Groupe MR du Parlement de la Communauté française. Le Bureau national des Jeunes MR voulait ainsi examiner le projet de la Ministre Marie-Dominique SIMONET relatif à l'accès à certaines études supérieures des étudiants non résidents en Belgique, lequel vise à limiter à 30 % maximum le nombre d'étudiants dans ces filières qui ne résidaient pas en Belgique avant leur inscription.

Après avoir entendu les vives craintes exprimées tant par le Président de l'UNECOF que par la représentante de la Présidente du Groupe MR du Parlement de la Communauté française, les Jeunes MR :

- - regrettent le manque total de concertation qui a précédé le dépôt du projet de la Ministre sur la table du Gouvernement de la Communauté française ;
- - regrettent l'intransigeance dont fait preuve la Ministre depuis le dépôt de son projet, les réunions de « concertation » organisées dans la hâte, et sous la pression des organisations représentatives des enseignants et des étudiants, s'étant bornées à de simples séances d'information et d'auto-justification ; Les Jeunes MR se disent sensibilisés et inquiets face à la situation que connaissent les études de médecine vétérinaire, particulièrement à l'Université de Liège, où le nombre d'étudiants d'origine française atteint des proportions problématiques (plus de 200 étudiants sur un total d'environ 250 étudiants admis en première année !). Toutefois, les Jeunes MR refusent que la Ministre prenne prétexte de cette situation particulière pour déposer un projet dont les effets s'étendront à des études qui, pourtant, ne connaissent pas de situation équivalente (podologie, kiné, ergothérapie, logopédie, etc.). Par ailleurs, les Jeunes MR :
- - craignent les effets pervers que pourrait avoir le critère de résidence, notamment à l'égard des étudiants belges résidents à l'étranger, lesquels seraient donc assimilés à des étudiants étrangers et pourraient donc se voir interdire l'accès à des études supérieures en Communauté française ;
- - craignent les effets sociaux et économiques qu'engendrerait immanquablement la réduction drastique du nombre d'étudiants dans certaines écoles, voire des fermetures d'écoles, principalement dans les zones frontalières ; Les Jeunes MR appellent par conséquent :
- - au rejet du projet de décret de la Ministre SIMONET ;
- - au dépôt, après concertation, d'un projet spécifique aux études de médecine vétérinaire, lequel pourrait par exemple consister au report de l'épreuve d'orientation au terme de la première année du baccalauréat, et ce afin de permettre de rééquilibrer les chances de succès entre étudiants belges et étudiants français. Les Jeunes MR souhaitent, dans ce sens, que le Parlement de la Communauté française vote, au plus vite, la résolution déposée en ce sens par Monsieur Claude ANCIEN et Madame Françoise BERTIEAUX (PCF, n°171/2005-2006). Contact : Fabian Culot, Secrétaire politique des Jeunes MR : 0496/65 76 95 - fabian@jeunes-mr.be